



DÉLIBÉRATION

du 17 juillet 2023

Présents : 22 Excusés : 5 5 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY, (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à Fabrice PAYEN), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Agnès LEMARIE).</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Ludovic LEDUC</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 10 juillet 2023</p>
Délibération n°23.5.13	AFFAIRES GÉNÉRALES <i>Renouvellement des membres de la commission de contrôle de la liste électorale</i>

Madame le Maire rappelle aux élus que dans chaque Commune, une commission de contrôle des listes électorales est instituée. Cette commission statue sur les recours administratifs préalable et s'assure de la régularité de la liste électorale.

La commission de contrôle est composée de 5 membres :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire ;
- 2 conseillers municipaux appartenant à la liste minoritaire.

Ces conseillers sont pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer à la commission. Madame le Maire et les adjoints ne peuvent siéger au sein de cette commission.

Les membres de cette commission avaient été désignés en 2020 pour une durée de 3 ans. Il convient donc de procéder au renouvellement des membres.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu les articles L19 et R7 du Code électoral ;

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :*

- **DIT** que le vote se fera à mains levées ;
- **DÉSIGNE** en tant que membres de la commission de contrôle ;

Pour la majorité :

Philippe THIBAUDEAU

Laurence BERNARD – TANGUY

Bruno BENOIT

Pour la minorité :

Estelle GOIMBAUD

Agnès LEMARIÉ

Ludovic LEDUC
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU

